



## VACCINATIONS

L'organisation de l'Odyssée Appalachienne recommande que tous les chiens qui participent à la course devraient avoir reçu les vaccins pour la **maladie de carré, hépatite (adénovirus 2), parainfluenza et parvovirose**) dans les trente-six mois précédant la course et au moins 21 jours avant la course. Les participants qui vaccinent eux-mêmes leurs chiens devront montrer les preuves d'achats desdits médicaments et présenter les dossiers médicaux en ordre des chiens afin de prouver que chaque chien a été vacciné durant la période mentionnée.

Tous les chiens devraient avoir été vaccinés au moins 21 jours avant la course. **C'est-à-dire que chaque chien doit avoir été vacciné contre la maladie de carré, hépatite (adénovirus 2), leptospirose, parainfluenza et parvovirose avant le 23 janvier 2009.**

L'immunisation contre la rage, le bordetella (toux de chenil) la leptospirose et le coronavirus est fortement recommandée. Les mushers devraient consulter un vétérinaire pour savoir quand administrer ces vaccins à leurs chiens.

**La plupart des vaccins CHPL protègent contre les sérovats de la leptospirose (les souches L. canicola et L. icterohemorrhagia. L'infection par deux autres types de sérovats, le L. gryppotyphosa et L. pomona est de plus en plus répandue. L'Odyssée Appalachienne recommande donc de vacciner les chiens contre ces deux types de sérovats.**

**Note:** Pfizer et Fort Dodge offre le vaccin "7-way" (7 en un) qui protège contre la maladie de carré, l'hépatite, l'adénovirus, la toux de chenil, le parainfluenza, le parvovirose, le coronavirus et quatre sérovats de leptospirose.

Si le vétérinaire en chef décide qu'un chien ne devrait pas prendre le départ suite à l'examen vétérinaire d'avant course, ledit chien ne courra pas. Si le vétérinaire en chef croit qu'un chien est atteint d'une maladie contagieuse, le chien sera sorti de la zone et le Race Marshall peut décider de retirer l'attelage au complet de la course pour la sécurité des autres attelages. De plus, si le vétérinaire en chef croit qu'un chien est trop dangereux pour être examiné sécuritairement, ce chien sera éliminé de la course. Seul le vétérinaire en chef, en accord avec le Race Marshal pourra obliger un musher à retirer un de ses chiens de l'attelage durant la course.

Un montant de 20.00\$ sera demandé à l'arrivée du coureur pour défrayer les soins vétérinaire possibles durant l'événement. Toutefois, si le 20.00\$ n'a pas été nécessaire, il sera remis au coureur à la fin de la course lors du retour de son dossard. Il est à la discrétion de l'Odyssée Appalachienne de charger toute fourniture médicale dont une équipe a eu besoin avant la course. Le montant des factures vétérinaires non-payées sera déduit de la bourse que recevra le musher. Les mushers qui n'ont pas acquitté les factures du vétérinaire ne pourront s'inscrire à d'autres événements de l'Odyssée Appalachienne.